

Chaque jour je découvre ici plus de misère

Le 22 janvier 1769 - Poivre au ministre

Un document des Archives Nationales. A. N. Col C/4/25, f°17
Sur la dette du Sr Letellier envers le Sr Léon.

A l'Isle de France, le 22 janvier 1769

N°15.

Monseigneur,

J'ai eu l'honneur de répondre par ma lettre du 30 juillet dernier n°99 à celle que vous nous avez fait l'honneur de nous adresser, à M. Dumas et à moi, en date du 5 décembre 1767, pour nous recommander les intérêts du Sr Léon, garde des sceaux de la chancellerie près le Parlement de Bretagne.

Lorsque j'ai eu l'honneur de vous écrire cette lettre, je regardais le Sr Letellier, débiteur du Sr Léon, comme un des plus riches habitants de cette île. Il en avait la réputation générale, et j'en jugeais tant par la vie aisée qu'il menait ici que par l'étendue de ses possessions, et par le nombre de ses esclaves.

Je vous avoue, Monsieur le Duc, que je me suis trompé et que je suis bien honteux de vous avoir induit en erreur. Je me hâte de réparer ma faute. Le Sr Letellier, créancier du Sr Léon, n'est rien moins que riche, il doit à peu près tout son avoir. Ses habitations et ses esclaves qui sont toute sa propriété lui ont coûté plus de 150 mille livres dans le temps de l'agiotage des billets qui a régné ici. Cette même propriété vaut à peine aujourd'hui 80 mille livres et le Sr Letellier doit environ cette somme, au moins à ma connaissance.

Je n'ai fait cette découverte qu'aujourd'hui, car toute la colonie regarde encore le Sr Letellier comme un propriétaire riche. Je lui ai signifié qu'il eût à chercher dans la bourse de ses amis, ou à vendre une partie de ses esclaves pour satisfaire le Sr Léon pour lequel vous avez la bonté de vous intéresser. Soyez persuadé, Monseigneur, que je presserai vivement cette affaire et que je ferai rendre au Sr Léon la justice qui lui est due et que vous avez ordonné de lui rendre.

Chaque jour je découvre ici plus de misère que je ne l'avais d'abord cru, parmi les habitants de cette colonie. Il n'y en a pas peut-être six parmi eux qui soient en état de payer leurs dettes.

Je suis avec respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Poivre

Au Port Louis, Isle de France, le 23 janvier 1769

* * *